



LAPIERRE IMMOBILIER

Barème d'honoraires de Transaction :

Transactions sur immeubles à usage d'habitation, commercial et terrains à bâtir.

En vigueur au 1^{er} janvier 2024

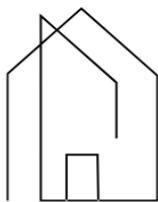
PRIX DE VENTE	MONTANT DES HONORAIRES TTC (en % du prix de vente)
0 à 100.000€	8%
100.001€ à 300.000€	7%
300.001€ à 500.000€	6%
500.001€ à 1.000.000€	5%
Au-delà de 1.000.001€	3.5%

Sauf mention contraire, ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sont payables à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire. Les prix sont exprimés TTC sur la base d'un taux de TVA à 20%.

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

Montant minimum : 2 500,00 € (Par exemple : Garage ou Local annexe vendus seuls)

HONORAIRES D'ESTIMATION : 150 € TTC (L'estimation immobilière est comprise dans les honoraires de transaction lorsque le bien est vendu par nos soins)



LAPIERRE IMMOBILIER

Barème d'honoraires de Location :

Locaux d'habitation nus, meublés (soumis à la loi du 06 juillet 1989, art 5) et droit commun.

En vigueur au 1^{er} janvier 2024

	Zone Tendue	Zone Non Tendue
	Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail	Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail
Propriétaire	10€ / m2	8€ / m2
Locataire	10€ / m2	8€ / m2
	Honoraires d'Etat des lieux	Honoraires d'Etat des lieux
Propriétaire	3€ / m2	3€ / m2
Locataire	3€ / m2	3€ / m2
	Honoraires d'entremise	Honoraire d'entremise
Propriétaire	50€ TTC	50€ TTC